



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Défenseur des droits

Question écrite n° 110284

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les crédits alloués au contrôleur général des lieux de privation de liberté. Il s'agit d'une institution nouvelle remarquable au regard de la mission et du travail réalisé pour contribuer à assurer le respect de la dignité humaine en toutes circonstances. Encore faut-il que le contrôleur ait les moyens de sa mission. Il lui demande s'il peut assurer que le contrôleur aura les moyens humains et financiers de sa mission au regard notamment des coûts de transport alors qu'à ce jour, il ne peut pas « visiter » les lieux privatifs de liberté dans les territoires et départements d'outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110284

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5942

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)